

MARCHEPRIME
Une ville au cœur

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-213305550-20220922-DEL03_22092022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

en exercice : 25

présents : 20

votants : 25

L'an deux mille VINGT-DEUX, le 22 septembre à 20 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de MARCHEPRIME, dûment convoqué le 16 septembre 2022 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire.

PRÉSENTS : M. MARTINEZ, Mme BATS, M. FLEURY, Mme GAILLET, M. LORRIOT, Mme RUIZ, M. RECAPET, Mme PIRES, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, M. VANIGLIA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, Mme FARGE, M. COURTIN, M. CARDOSO, Mme SALHI, Mme MARTIN, M. GUICHENEY, M. MAILLARD

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme BRETTESS a donné procuration à M. MARTINEZ

M. BARGACH a donné procuration à Mme RUIZ

Mme JAULARD a donné procuration à Mme FALCOZ-VIGNE

Mme BARQ SAAVEDRA a donné procuration à Mme BATS

Mme BERTOSSI a donné procuration à M. RECAPET

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Mme Valérie GAILLET

Délibération n°03-22092022 : PROGRAMME DE RENOVATION PRIORITAIRE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG AU TITRE DU 20% DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

Monsieur David RECAPET expose que :

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2021 portant sur l'approbation du lancement du programme de rénovation de l'éclairage public dans le but d'obtenir le label RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé) en partenariat avec le PNRLG (Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne) ;

Vu la note explicative de synthèse ci-jointe ;

Considérant la volonté municipale de poursuivre cette rénovation et de l'étendre à d'autres quartiers de la ville pour l'année 2022 tels que le lotissement Le Hameau d'Aquitaine et la rue Georges Good ;

Considérant l'estimation des travaux détaillés dans le devis du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) reçu du 16 juin 2022, d'un montant de 28 280,23 € HT ;

Considérant que le SDEEG subventionne ce type de travaux à hauteur de 20% du montant HT (avec un plafond de 12 000€) ;

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DIT** que la rénovation de l'éclairage public pour l'année 2022 portera sur les travaux suivants :
 - le renouvellement de 13 foyers lumineux - Rue Georges Good,

- **SOLLICITE** le SDEEG pour l'attribution d'une subvention au titre du 20% de l'éclairage public, pour la réalisation des projets précités pour l'année 2022 ;

- **ADOpte** le plan de financement suivant en euros :

Dépenses	Recettes
Montant total HT : 28 280,23	
Autofinancement : 22 624,18	Subvention du SDEEG : 5 656,05 €
Maîtrise d'œuvre SDEEG : 1 979,62	

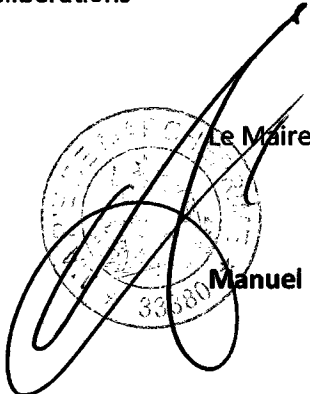
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches de demande de financement auprès du SDEEG et de signer tous les documents s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Marcheprime, le 22 septembre 2022.

La secrétaire de séance,

Valérie GAILLET

Le Maire,

Manuel MARTINEZ

Acte certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Préfecture le 26/09/2022
et de sa publication sur le site internet de la commune le 27/09/2022